

VERS UNE NOUVELLE DÉCLARATION DE FOI

Dossier adressé aux paroisses et Églises locales

- Ce dossier, diffusé à partir du 1^{er} janvier 2016, vient en complément du n°2 de la revue *Ressources* (novembre 2015). Ils sont envoyés à tous les ministres et tous les membres des conseils presbytéraux.
- Ils sont consultables à l'adresse suivante : [www.eglise-protestante-unie.fr/rubrique/synodes-regionaux-2016-et-synode-national-2017-199](http://www.eglise-protestante-unie.fr/ rubrique/synodes-regionaux-2016-et-synode-national-2017-199)
- Ils peuvent enfin être demandés en version papier auprès des secrétariats régionaux et du siège national de l'Église protestante unie de France.

SOMMAIRE

- > Aux paroisses et Églises locales - p 2
- > Une Déclaration de foi : Pourquoi ? Pour quoi ? Comment ? - p 3
- > Décision du Conseil national - p 6
- > Une dynamique, deux projets pour un témoignage commun - p 7
- > Proposition de base - p 9
- > Explications de la proposition de base - p 10
- > Quelques pistes de travail sur la proposition de base dans les paroisses et Églises locales - p 14



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE**

communion luthérienne et réformée

AUX PAROISSES ET ÉGLISES LOCALES

*de Katharina Schächl et Pierre Bühler,
rapporteurs nationaux*

Après avoir vécu un processus d'union entre les Églises luthérienne et réformée, il s'agit maintenant de donner à l'Église nouvellement constituée, l'Église protestante unie de France, une Déclaration de foi, énonçant en un langage simple les convictions fondamentales que partagent ses membres. Cet effort conduira, en étapes successives, au Synode national de 2017, année qui sera également consacrée au 500^{ème} anniversaire de la Réformation. La réflexion sur la Déclaration de foi pourra donc profiter de cette dynamique.

Mais avant d'être abordé aux plans régional et national, ce travail s'effectue d'abord à la base, dans les paroisses et Églises locales, une phase de réflexion qui s'étendra sur la première moitié de 2016. Les résultats au plan local seront transmis aux synodes régionaux, qui se prononceront lors de leurs sessions en novembre 2016. Leurs avis seront ensuite communiqués à l'échelon national, en vue d'une discussion et prise de décision lors du synode national fin mai 2017.

Le travail dans les paroisses et Églises locales constituera donc le matériau premier des étapes ultérieures du processus. C'est pourquoi il est très important que cette première phase puisse se dérouler dans les meilleures conditions. En guise de soutien, les conseils presbytéraux et ministres reçoivent un dossier comportant une proposition de base, élaborée par un groupe de théologiens, de pasteurs et de laïcs engagés, ainsi que des explications de ce groupe, différents articles précisant les enjeux de la démarche et des suggestions de travail. Ce dossier vient en complément du n°2 de la revue *Ressources*, consacré à ce même sujet et diffusé en novembre 2015.

En tant que rapporteurs nationaux, nous espérons beaucoup que les paroisses et Églises locales sauront se confronter avec enthousiasme à ce défi stimulant et que, par le biais des synodes régionaux, nous recevrons de nombreuses impulsions constructives pour notre propre travail. Une Déclaration de foi ne prend sens que si elle est assumée à la base même de l'Église. Dans ce sens, nous souhaitons aux communautés locales un travail créatif et dynamique, et nous réjouissons d'en recueillir les fruits !

LES RAPPORTEURS NATIONAUX



Pierre Bühler a enseigné la théologie systématique à la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel, puis à la Faculté de théologie de l'Université de Zürich.

Docteur honoris causa de la Faculté libre de théologie protestante de Montpellier, il a été rapporteur devant le Synode national de Rezé-lès-Nantes en 1998 sur le sujet « Étranger, étrangers ».

Katharina Schächl est ministre de l'Église protestante unie de France.

Docteur en théologie, elle est animatrice du service théologique de formation à distance Théovie.



UNE DÉCLARATION DE FOI : POURQUOI ? POUR QUOI ? COMMENT ? ¹

*de Laurent Schlumberger,
président du Conseil national*

L'Église protestante unie de France est née d'un désir de témoignage renouvelé. L'adoption d'une Déclaration de foi s'offre comme une étape significative sur ce chemin.

POURQUOI ?

Lorsque, du 6 juin au 10 juillet 1872, le XXX^e Synode général de l'Église réformée de France reprit la succession des synodes interrompue depuis 1660, sa première décision importante fut de doter l'Église d'une Déclaration de foi, rappelant, outre le Symbole des Apôtres, la Confession de La Rochelle et les divers symboles des Églises de la Réforme.

De même, lorsque, le 23 juillet 1872, se réunirent les délégués au Synode général chargés de constituer ce qui, suite au traité de Francfort annexant l'Alsace à l'Empire d'Allemagne, allait devenir l'Église évangélique luthérienne de France, ils firent précéder le projet de loi à soumettre au gouvernement d'une Déclaration de foi « proclamant l'autorité souveraine des Saintes Écritures en matière de foi et maintenant à la base de la constitution légale de l'Église la Confession d'Augsbourg ».

1. Le présent texte résume l'*Ouverture* et le *Et après ?* parus dans la revue *Ressources* n°2, novembre 2015, auxquels on se référera. Il apporte quelques précisions sur la période qui suivra le Synode national 2017.

Puis, en avril 1938, l'Assemblée constituante de l'Église réformée de France commença ses travaux en ratifiant les décisions relatives à la Déclaration de foi des quatre synodes nationaux des Églises qui allaient se réunir.

L'Église protestante unie de France a été constituée en 2012. La base théologique de cette union fut la Concorde entre Églises issues de la Réforme en Europe, dite Concorde de Leuenberg, adoptée le 16 mars 1973 et dont tant l'Église évangélique luthérienne de France que l'Église réformée de France furent cosignataires. Cette Concorde constate et déclare la pleine communion ecclésiale entre ces Églises.

L'existence de ce texte commun a permis aux synodes général et national réunis conjointement à Bourg-la-Reine (2009) de considérer que la rédaction d'une Déclaration de foi ne devait pas être un préalable à la réalisation de l'union entre Église évangélique luthérienne et Église réformée de France. En revanche, au-delà de la Déclaration d'union destinée à figurer provisoirement dans le préambule de la Constitution de la nouvelle Église, ils envisagèrent la rédaction « d'un texte plus simple d'accès et donc plus utilisable pour exprimer la foi de l'Église unie aussi bien auprès de ses membres que dans son témoignage public », un texte « osant une expression simplifiée de points importants de la foi commune »².

Dès 2010, les comités directeurs des deux Églises décidèrent la mise à l'étude de la rédaction d'une telle Déclaration de foi. Celle-ci ne viendrait évidemment pas se substituer aux confessions de foi, aux Livres symboliques et aux Symboles œcuméniques hérités de l'histoire ; mais elle s'y inscrirait au contraire pleinement et, comme toujours en protestantisme, renverrait aux Écritures bibliques dont l'autorité est première. Cette Déclaration de foi viendrait témoigner de la pleine unité de la nouvelle Église et, surtout, de sa vocation d'attester sa foi.

POUR QUOI ?

L'Église évangélique luthérienne et l'Église réformée ont en effet voulu que leur union soit « une base commune de vie et de mission pour le témoignage et le service de l'Évangile »³. Le mot important est ici le mot base : l'Église protestante unie est certes le fruit d'un long processus, mais elle est bien plus un point de départ, qui ouvre des possibles et engage sur un chemin d'attestation⁴.

Il arrive que notre protestantisme, qui a une vive conscience de sa précarité, s'abrite derrière des formules éprouvées, des figures tutélaires, des épisodes fondateurs, espérant ainsi rendre compte de la foi qu'il a reçue. Si c'est souvent par humilité, ce peut être aussi par paresse. Car répétition n'est pas fidélité. Un témoignage vivant ne se cantonne pas à ce que d'autres ont vécu, il rend compte de ce que le témoin

2. Actes des Synodes national et général conjoints de Bourg-la-Reine, 2009, page 346 et suivantes.

3. *Ibid.*, page 44.

4. Cf. *Jalons pour une Église d'attestation*, message d'ouverture du Synode général et national de Belfort, 2012. *Actes du Synode*, pages 87 et suivantes.

vit. L'Évangile n'invite pas au surplace, mais à se lever et marcher. Il n'est jamais reçu sans être lesté de la parole, de l'engagement, de l'expérience vive, de la personne comme de l'Église qui le transmet.

Parmi ses diverses fonctions⁵ – et toutes sont nécessaires – une Déclaration de foi me semble donc avoir aujourd'hui pour tâche première de mobiliser, de nourrir, d'encourager, nos capacités de témoignages personnels et communautaires⁶.

L'année 2017 nous encourage d'ailleurs à « afficher » nos convictions dans le temps présent, en écho au geste de Martin Luther qui, dans l'espace public, signifia haut et fort en son temps la grâce et l'exigence de l'Évangile libérateur.

COMMENT ?

La première partie du dossier de travail adressé aux paroisses et Églises locales est constituée par le numéro 2 de la revue *Ressources*, paru en novembre 2015. Il a été adressé à tous les conseillers presbytéraux et ministres. Il peut être demandé aux secrétariats régionaux ou au siège de l'Union nationale (47 Rue de Clichy, 75009 Paris). Il peut être consulté et téléchargé sur le site www.eglise-protestante-unie.fr. Le présent document constitue la seconde partie de ce dossier travail, accessible dans les mêmes conditions.

De janvier à fin mai 2016, les paroisses et Églises locales sont appelées à travailler à partir de ce dossier et selon les indications qui leur sont données par les rapporteurs de leur région. Puis elles adressent à ceux-ci leurs contributions : questions, critiques, réflexions, propositions, etc.

Pendant l'été 2016, les rapporteurs régionaux font une synthèse des contributions qu'ils ont reçues des paroisses et Églises locales. À partir de cette synthèse, les rapporteurs nationaux établissent un avant-projet de Déclaration de foi (ou : version 2). Les rapporteurs régionaux préparent leur rapport et la proposition « d'avis » (voir ci-dessous) qu'ils soumettront au Synode régional.

En novembre 2016, les synodes régionaux débattent sur la base des rapports qui leur sont présentés. Chaque synode formule ce que le Règlement des synodes (article 58) appelle un « avis ». Cet « avis » consiste en un vote, favorable ou défavorable, sur le texte qui lui est soumis (vote qui peut être fractionné, paragraphe par paragraphe, phrase par phrase, etc.), accompagné de tous les commentaires, observations, compléments, propositions que le synode adopte. L'intégralité de ces votes et commentaires issus des 9 synodes régionaux est transmise au Synode national, pour éclairer, baliser et orienter ses travaux.

De décembre 2016 à mars 2017, les rapporteurs nationaux élaborent une synthèse des travaux des synodes régionaux, rédigent leur rapport et préparent le projet de Déclaration de foi (ou : version 3).

5. Voir notamment les articles pp. 6, 32, 36, 55 de *Ressources* n°2.

6. Voir notamment Michel Bertrand, « Entre diversité et unité », *Ressources* n°2, pp. 52 ss.

Du 25 au 28 mai 2017, le Synode national se réunit, très probablement à Lille (à confirmer). Dieu voulant, il adopte, à la majorité des deux tiers – majorité requise pour des textes de nature constitutionnelle tels que celui-ci¹ –, la Déclaration de foi de l'Église protestante unie de France.

Après le Synode national de 2017, des décisions sur l'utilisation de la Déclaration de foi devront être prises : où exactement et comment plaçons-nous cette Déclaration de foi dans le préambule de la Constitution ? L'insérons-nous également dans les statuts-type des associations cultuelles et les statuts de l'Union nationale ? Quelle sera la place de la Déclaration de foi parmi les textes que les candidats au ministère sont invités à commenter ? Etc. Les réponses à donner seront inscrites à l'ordre du jour des synodes régionaux 2018 pour avis et du Synode national 2019 pour décision.

Cette période de deux ans après le Synode national de 2017 sera donc comme une période de première réception, ou encore d'appropriation. Certes, la réception d'un texte tel qu'une Déclaration de foi n'est jamais achevée : au fil de l'expérience, des usages et de l'évolution du contexte, un texte commun, tout particulièrement lorsqu'il a une dimension liturgique, a besoin de temps pour s'installer, prendre sa place, se patiner. Mais cette période entre 2017 et 2019 donnera l'occasion d'une première prise de recul. Elle permettra donc d'apporter d'éventuels ajustements ; dans ce cas, les synodes régionaux 2018 et le Synode national 2019 en seraient aussi saisis.

1. Si cette majorité n'est pas atteinte que se passe-t-il ? Pas d'inquiétude : il n'y a ni « vide », ni risque de « blocage ». Le texte proposé par les rapporteurs nationaux n'est tout simplement pas adopté ; la Déclaration d'union adoptée en 2012 demeure ; et, au vu de la substance des débats, le Conseil national remettra ce point à l'ordre du jour ultérieurement, sur la base d'un nouveau projet qui tiendra compte des enseignements de ce débat.

DÉCISION DU CONSEIL NATIONAL

METTANT LE SUJET DE LA DÉCLARATION DE FOI À L'ORDRE DU JOUR
DES SYNODES RÉGIONAUX 2016 ET DU SYNODE NATIONAL 2017

Vu le Préambule de la Constitution et des statuts de l'Union nationale,

Vu l'article 36 de la Constitution,

Le Conseil national décide d'inscrire à l'ordre du jour des synodes régionaux de l'automne 2016 l'examen préalable de la Déclaration de foi de l'Église protestante unie de France en vue de son adoption par le Synode national en 2017.

L'adoption par le Synode national ouvrira une période de réception et d'appropriation de la Déclaration de foi au sein des paroisses, Églises locales et régions, qui pourra éventuellement donner lieu à des ajustements du texte, dont seraient alors saisis les synodes régionaux 2018 et le Synode national 2019.

Les décisions relatives à l'inscription de la Déclaration de foi dans la Constitution, les statuts de l'Union nationale, les statuts-type des associations cultuelles et les liturgies seront inscrites à l'ordre du jour des synodes régionaux 2018 et du Synode national 2019, à la suite d'une décision du Conseil national.

UNE DYNAMIQUE, DEUX PROJETS POUR UN TÉMOIGNAGE COMMUN

de Jan-Albert Roetman,
Coordonnateur du groupe interrégional d'animation « thèses 2017 »

En 2014, notre Église est entrée dans une dynamique intitulée « *Protester pour Dieu, Protester pour l'Homme. Quelles sont nos thèses pour l'Évangile aujourd'hui ?* ». Cette dynamique se décline en deux projets, distincts mais toutefois liés l'un à l'autre : la rédaction d'une nouvelle Déclaration de foi et l'animation autour des thèses s'inspirant du geste de Luther qui affichait en 1517 ses « 95 thèses » sur la porte de la chapelle de Wittenberg.

D'une part, un groupe de rédaction a élaboré une « proposition de base », pour amorcer le travail dans nos paroisses et Églises locales, puis dans les synodes régionaux et enfin au Synode national, en vue de la rédaction et de l'adoption d'une Déclaration de foi de l'Église protestante unie de France.

D'autre part, un groupe interrégional anime la dynamique « Quelles sont nos thèses pour l'Évangile aujourd'hui ? ». À l'intérieur de ce projet, plusieurs initiatives ont vu le jour, initiées par le groupe interrégional d'animation, les régions, les consistoires, les ensembles, des Églises locales et paroisses.

Ces deux projets ont chacun leur sens : chacun aurait pu être mené sans que l'autre existe. Mais ils sont bien sûr portés par un élan commun.

QUELLES SONT NOS THÈSES POUR L'ÉVANGILE AUJOURD'HUI ?

Dès janvier 2014, tous les foyers connus dans nos Églises locales ont reçu un semainier avec 40 questionnements pour stimuler et encourager la recherche de convictions communes dans le langage d'aujourd'hui et en résonance avec ce qui se passe concrètement dans nos actualités de tous les jours. Non pas pour donner les bonnes réponses, ni pour faire la leçon, mais pour exprimer une conviction commune que l'on forge ensemble, qu'on habite personnellement et qui témoigne de multiples manières de notre espérance active et vigilante en Jésus le Christ.

Depuis, les réflexions lors de la journée nationale de lancement du 11 octobre 2014, ainsi que les thèses postées sur le site www.theses2017.fr ont dégagé parmi les 40 questionnements quatre préoccupations fortes :

À quoi faut-il résister aujourd'hui ?

Témoigner de quoi, de qui et comment ?

Comment être chrétien dans la société d'aujourd'hui ?

Comment lire la Bible pour qu'elle soit un réel appui ?

La dynamique « Protester pour Dieu, Protester pour l'Homme » va se poursuivre au long de l'année 2016. La proposition « 95 prédications... et plus ! » est un outil parmi d'autres pour cela (www.theses2017.fr/95-predications-et-plus).

UNE SYNERGIE ENTRE LES DEUX PROJETS

La réflexion, menée dès ce 1^{er} janvier dans les Églises locales, pour travailler à la Déclaration de foi a un lien évident avec cette dynamique « *Quelles sont nos thèses pour l'Évangile aujourd'hui ?* ». Car au-delà de sa fonction doctrinale ou liturgique, par exemple, nous pouvons nous appuyer sur la fonction missionnaire de la Déclaration de foi. La question que nous pouvons nous poser est alors la suivante : dans quelle mesure cette nouvelle Déclaration de Foi nous aide-t-elle à résister, à témoigner, à être chrétien dans la société et à renouveler notre lecture biblique ?

On peut aussi rapprocher des mots-clefs du projet de Déclaration de foi des thématiques évoquées par les 40 fameuses questions (l'ancien semainier), en cherchant sur le site des thèses postées sur tel ou tel aspect, afin d'échanger en paroisse autour de cette nouvelle déclaration.

ÊTRE ENSEMBLE UNE ÉGLISE DE TÉMOINS

Aujourd'hui notre Église vit ces deux projets, distincts certes, mais liés par un seul et même élan : être ensemble une Église de témoins. Porter ensemble le témoignage de l'Évangile, dont Jésus-Christ est le véritable témoin. Aucun individu ne peut avoir une parole dernière. C'est en communauté, en Église, dans le dialogue de nos convictions, que la conscience s'exprime, qu'une parole de foi se pose comme un jalon sur le chemin, comme une parole d'attestation, de contestation ou de protestation.

Le projet « *Quelles sont nos thèses pour l'Évangile aujourd'hui ?* » stimulera certainement les débats autour de la Déclaration de foi. Et les échanges autour de la future Déclaration de foi susciteront à leur tour de nouvelles thèses.

L'année 2017 sera une année d'affichage, à la manière de Luther, dans l'espace public. Ce sera l'année de l'affichage de notre nouvelle Déclaration de foi, de nos 95 prédications ou plus, de nos thèses exprimées au niveau de nos paroisses et Églises locales, de nos ensembles, de nos consistoires, de nos régions... Ce sera une année pour ouvrir une nouvelle porte, une occasion de rencontres nouvelles, de découvrir d'autres dynamiques qui suivront certainement.

PROPOSITION DE BASE

- 1.** En Jésus le Christ, Dieu se révèle comme Parole bouleversante et fondatrice. Il est pour nous source de liberté, sujet de joie. De son appel naît la foi, puissance de vie, qui donne à chacun une dignité nouvelle. Dieu rassemble dans une communion invisible toutes celles et tous ceux que son Esprit anime.
- 2.** Pour entendre cette Parole vivante, l'Église protestante unie de France écoute le témoignage décisif des Écritures. Elle y puise sa certitude que, sans mérite de notre part, Dieu nous réconcilie sans cesse avec lui dans la vie, la mort et la résurrection de Jésus le Christ. Ainsi justifiés et libérés, nous sommes appelés à vivre de cette liberté auprès des autres.
- 3.** Qui témoigne de l'Évangile participe à la réconciliation du monde, œuvre de la grâce divine. Il rend visible l'amour de Dieu envers chaque être humain et sa sollicitude envers la création tout entière.
- 4.** Prédication et sacrements offrent au croyant une nourriture pour son chemin. Par eux la Parole de Dieu résonne dans notre vie, retentit dans le monde. Elle nous ébranle, nous relève, nous engage. Elle brise les chaînes de l'injustice.
- 5.** L'Église protestante unie de France reconnaît pleinement la foi chrétienne dans les Symboles œcuméniques, les Livres symboliques et les Confessions de foi de la Réforme. Elle reçoit la pluralité des expressions de la foi, vécue dans l'unité, comme signe de l'humanité de Dieu.
- 6.** L'Église partage une vérité qu'elle ne possède pas, et qu'elle recherche avec passion. En Jésus le Christ, elle est ouverture au prochain et renvoie, bien au-delà de ses propres insuffisances, au don gratuit de Dieu, à la beauté de sa Parole : à la merveille de sa grâce.

La numérotation est exclusivement destinée à faciliter le repérage dans le texte.

EXPLICATIONS DE LA PROPOSITION DE BASE

*de Jacques-Noël Pérès (coordination),
Guilhen Antier, Marc Boss, Frédéric Chavel, Pierre Encrevé,
Agnès Lefranc, Marie-Christine Michau, David Mitrani, Dany Nocquet,
Antoine Nouïs, Raphaël Picon*

Le commentaire proposé n'est pas exhaustif mais veut apporter quelques éclairages autour des trois termes qui donnent sa cohérence à l'ensemble du texte : la Parole, la liberté, et la réconciliation.

Le choix de commencer par Jésus le Christ et de terminer par la grâce, donne à l'ensemble de la déclaration valeur de prédication. Celle-ci trace un itinéraire de foi rythmé par six verbes (« se révéler, écouter, témoigner, offrir, reconnaître, partager »).

Cette déclaration, volontairement brève et dense, est empreinte de références bibliques. Si aucun verset n'est explicitement mentionné, le texte fait implicitement entendre de nombreux passages des Écritures.

La déclaration ne répète, n'efface, ni ne remplace les confessions de foi de référence qui restent en usage dans notre Église.

1. *En Jésus le Christ, Dieu se révèle comme Parole bouleversante et fondatrice. Il est pour nous source de liberté, sujet de joie. De son appel naît la foi, puissance de vie, qui donne à chacun une dignité nouvelle. Dieu rassemble dans une communion invisible toutes celles et tous ceux que son Esprit anime.*

On ne commence pas par l'Église, par une communauté déjà constituée, ni même par un « nous » indistinct. On commence par un Dieu révélé en Jésus identifié comme Christ. Objet de notre foi, il se donne comme Parole. Ce point est décisif. Il s'agit de montrer qu'alors même qu'elle déclare sa foi, qu'elle est en situation émettrice, l'Église se reconnaît comme étant réceptrice. Elle est le fruit d'un événement, elle naît d'un appel. Ce qui lui importe n'est pas de s'annoncer elle-même, mais de reconnaître celui qui l'a suscitée.

La Parole bouleverse et fonde. L'ordre des mots est important. Cet ordre ne renvoie pas tant à une chronologie qu'à la dynamique même de la foi. La Parole n'est pas ce qui prioritairement vient établir, asseoir, fixer, consolider ou, dans un autre registre, cautionner. Elle vient déplacer, déranger, surprendre et provoquer : autant de termes qui ressortissent de catégories différentes mais qui ont en commun de souligner l'idée de mouvement, de vitalité et de dynamisme. La Parole est bouleversante et fondatrice. Le fondement n'est pas une réalité seconde, il ne vient pas après le bouleversement, mais vient s'inscrire dans le bouleversement lui-même.

« Il est pour nous » : le nous qui apparaît ici est volontairement indistinct, universel. Ce n'est pas celui d'une forme de captation, ce n'est pas un nous de propriétaire. C'est un nous fondé par un don, un nous qui reçoit et qui interprète. C'est le nous d'un témoignage partagé.

« Source de liberté, sujet de joie » : termes positifs qui expriment une forme de bonheur. Dans ces termes, Dieu n'est pas conçu abstraitement, mais à travers ce qu'il fait pour nous. Si Dieu est d'emblée nommé comme celui qui « fait naître », comme celui qui se révèle en Jésus, et comme celui qui anime par son Esprit, ces éléments trinitaires ne sont pas dissociés mais réunis dans ce qu'ils constituent pour nous.

La foi, née de l'appel de Dieu, est puissance de vie qui donne à chacun une dignité nouvelle. Elle est ici force de résurrection qui éveille, réveille, relève, force de renouvellement de dignité. Dignité est un terme fort dans un contexte social où le sentiment de manque de dignité est très largement partagé. Ce n'est pas une dignité postulée abstraitement mais donnée, renouvelée par Dieu à celui qui en a été privé.

Dieu est une source de rassemblement de toutes celles et ceux qui sont animés par son Esprit. C'est ici l'idée d'Église invisible, si importante pour la Réforme, et que l'on retrouve dès les premiers mots de la Constitution de notre Église : nul ne peut dire où est la véritable Église. Dieu seul la connaît véritablement. Cette ignorance première est très importante pour penser la communauté. Elle fonde aussi notre conviction œcuménique, ainsi que notre engagement dans le dialogue avec les autres traditions religieuses et philosophiques.

L'attention au monde et à la communion invisible dans la foi précède, en ordre et en importance, la définition de notre particularité.

2. Pour entendre cette Parole vivante, l'Église protestante unie de France écoute le témoignage décisif des Écritures. Elle y puise sa certitude que, sans mérite de notre part, Dieu nous réconcilie sans cesse avec lui dans la vie, la mort et la résurrection de Jésus le Christ. Ainsi justifiés et libérés, nous sommes appelés à vivre de cette liberté auprès des autres.

Cette Parole vivante n'est pas abstraite, elle est celle d'un contenu spécifique et se concrétise : elle réconcilie gratuitement, elle justifie et libère.

L'événement de cette Parole vivante est donc bien plus que le renvoi à un texte prescriptif fermé. Se référer aux Écritures bibliques, en soulignant leur pluralité, plutôt qu'à « la » Bible, dans un faux singulier, rappelle que le témoignage vivifiant de la Parole apparaît à travers l'interprétation. Cette parole doit être « entendue » car elle est une proclamation qui advient. C'est un mouvement de l'esprit qui perce sous la lettre.

Ce dont il s'agit ici n'est autre que la question de la justification, cœur de l'Évangile, décisive pour l'acte de réformation, et centrale dans la concorde de Leuenberg (1973).

Le témoignage des Écritures est « décisif », il porte une clarté nouvelle sur la vie. La Parole comporte un non et un oui, elle fait mourir et elle fait vivre, elle juge et bénit, elle condamne et justifie. Elle réconcilie, ce qui évoque une distance traversée par un geste de paix. Tout cela est reçu sans mérite, nous n'y sommes pour rien.

La grâce de la justification ne nous transporte pas dans une autre réalité, sans péché, sans mal et sans enjeux. C'est pourquoi cette grâce est toujours à recevoir. Pourtant, la Parole n'est pas vaine. Elle nous donne une liberté et une responsabilité nouvelles. Elle teinte nos relations aux autres et nous y déchiffrons la source de nos propres capacités d'action auprès des autres. Elle ne vient pas fonder un sujet dominant et suffisant, mais relié aux autres.

3. Qui témoigne de l'Évangile participe à la réconciliation du monde, œuvre de la grâce divine. Il rend visible l'amour de Dieu envers chaque être humain et sa sollicitude envers la création tout entière.

La réconciliation du monde n'est pas de notre propre chef, elle est le fruit de la grâce divine. Nul ne saurait se glorifier soi-même d'être un vrai témoin. D'où le caractère volontairement indéfini du « Qui ». Celui-ci rappelle le « Qui aime est enfant de Dieu ».

Nous attestons qu'un véritable témoignage produit de la clarté. Il rend visible. Il n'est pas dans le mensonge, la manipulation. Il n'est pas un affichage purement extérieur. Ce témoignage est authentique parce qu'il est une façon de vivre en cohérence avec ce qui l'anime. Ainsi, il dépasse largement la personne du témoin et met en lumière l'amour de Dieu envers chacun et envers toute la création.

Cet amour n'est pas un vague sentimentalisme, une bonne intention, une parole en l'air, c'est une puissance relationnelle qui affecte chacun. Il s'agit de « la création tout entière », car l'action de Dieu n'est pas limitée aux êtres humains, elle est cosmique, universelle.

4. Prédication et sacrements offrent au croyant une nourriture pour son chemin. Par eux la Parole de Dieu résonne dans notre vie, retentit dans le monde. Elle nous ébranle, nous relève, nous engage. Elle brise les chaînes de l'injustice.

Prédication et sacrements sont une formidable puissance de vie : ils éclairent et nourrissent, ils rassemblent et guident, ils sont lumineux et savoureux, joie partagée avec Dieu et le prochain. La singularité de celui qui est rejoint par Dieu sur « son » chemin s'élargit aussitôt en un « nous ».

L'idée de résonance est choisie pour signifier cet écho. Dans la prédication et les sacrements, et au-delà d'eux, la Parole résonne. Ce qui y est donné comme nourriture ne satisfait pas simplement nos attentes mais réoriente nos chemins de vie. Dans la prédication et les sacrements, la puissance de résurrection de la Parole de Dieu fait signe et s'accomplit.

Ces événements qui, en théologie protestante, constituent les « marques » traditionnelles de l'Église, sont concrets et efficaces. Ils ouvrent des perspectives qui vont bien plus loin que le cadre culturel, concernent l'ensemble de notre personne, nos sens, notre raison, notre cœur, notre corps, les autres rencontrés, et invitent à interpréter le monde avec les yeux de la foi.

5. *L'Église protestante unie de France reconnaît pleinement la foi chrétienne dans les Symboles œcuméniques, les Livres symboliques et les Confessions de foi de la Réforme. Elle reçoit la pluralité des expressions de la foi, vécue dans l'unité, comme signe de l'humanité de Dieu.*

L'Église protestante unie de France n'est pas Église toute seule. Elle est inscrite dans une longue tradition d'interprètes, constituée de cette pluralité des expressions de la foi. À l'instar d'une humanité diverse, l'Église rend grâce pour la diversité de ses membres, de leurs sensibilités, de leurs théologies, de leurs interprétations des textes de référence.

La pluralité des sources qu'elle reconnaît comme étant constitutives renvoie à un trait ecclésiologique caractéristique du protestantisme réformé et luthérien. L'Église n'est pas nouvelle, elle n'est pas celle de Luther ni de Calvin, elle est chrétienne, celle du Christ. Aucune expression particulière de la foi ne s'identifie à sa source, mais à chaque moment l'Église se soumet à une critique possible au nom du Christ. Nul ne peut chercher le Christ sans ou contre les témoins qui le précèdent et qui l'accompagnent. L'unité œcuménique est donc la condition nécessaire de la juste compréhension de chaque tradition particulière.

En faisant référence aux expressions anciennes de la foi, nous n'entendons pas les soustraire à tout examen critique, mais nous les plaçons, comme elles se plaçaient elles-mêmes, devant la puissance réformatrice de la Parole de Dieu. Nous tenons compte de leur richesse historique, avec les commentaires, les questionnements et les corrections formulés depuis leur rédaction.

La diversité n'est pas seulement un accident de l'histoire, ni une marque de la faiblesse humaine. Nous la considérons comme don de Dieu. Par elle, Dieu lui-même vient à la rencontre de l'humanité, attentif à chacun dans sa singularité.

6. *L'Église partage une vérité qu'elle ne possède pas, et qu'elle recherche avec passion. En Jésus le Christ, elle est ouverture au prochain et renvoie, bien au-delà de ses propres insuffisances, au don gratuit de Dieu, à la beauté de sa Parole : à la merveille de sa grâce.*

Contre un relativisme qui consisterait à penser que tout se vaut, nous assumons l'emploi du terme de vérité. Parce qu'elle est toujours au-delà de ce que chacun peut en saisir, la vérité est d'abord recherche et partage. L'Église vit de cette affirmation : « Ma grâce te suffit », ce qui la libère de toute tentation d'autosuffisance et de tout esprit de conquête.

Dire Dieu porte à la louange. C'est pourquoi la finale du texte ne s'interdit pas d'exprimer la jubilation de la foi. La gloire de Dieu y apparaît comme une merveille, c'est-à-dire qu'elle reste, au milieu des fragilités et des douleurs de ce monde, un paradoxe. Mais ce paradoxe, celui de la croix, ne nous plonge pas dans une incertitude inquiète. Il a la tonalité d'une bonne nouvelle, joyeuse et assurée, qui nous incite à aller de l'avant. Aussi le double sens du mot « passion », négatif et positif, annonce-t-il celui qui nous rejoint dans notre mort et nous précède dans notre vie.

QUELQUES PISTES DE TRAVAIL SUR LA PROPOSITION DE BASE DANS LES PAROISSES ET ÉGLISES LOCALES

*Katharina Schächl et Pierre Bühler,
rapporteurs nationaux*

REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Les propositions qui suivent ont été élaborées par les deux rapporteurs nationaux (Katharina Schächl et Pierre Bühler), mais elles ont été discutées en détail avec les rapporteurs régionaux lors d'une journée de travail en octobre 2015. Elles visent à donner une certaine unité au processus de consultation, tout en laissant aux conseils presbytéraux et aux ministres la liberté de les adapter, en fonction du fonctionnement, des structures et des moyens à disposition. Dans ce sens, nos propositions ont pour but d'alimenter, sous des formes diverses, le travail des paroisses et Églises locales, à partir du texte dit « proposition de base », afin que les résultats de ce travail puissent ensuite inspirer la réflexion des synodes régionaux en automne 2016, et finalement celle du synode national au printemps 2017.

Le document comporte deux parties. La première (A) présente dix propositions de travail. L'idée n'est pas que toutes ces pistes doivent être explorées de manière exhaustive dans chaque paroisse ou Église locale. Il s'agit plutôt d'offrir à choix différentes possibilités, afin qu'en chaque lieu, les méthodes les plus adéquates puissent être choisies dans cette panoplie. C'est pourquoi la seconde partie (B) tente d'illustrer par quelques exemples comment le travail pourrait prendre forme concrètement.

On pourra s'inspirer des « Explications de la proposition de base » du groupe de travail qui a élaboré le texte qui nous est soumis et du n° 2 de la revue *Ressources*, intitulé « Vers une Déclaration de foi », pour trouver des pistes complémentaires ou des matériaux permettant d'aborder nos suggestions selon d'autres modalités.

A) DIX PROPOSITIONS DE TRAVAIL

1. Le texte proposé est conçu de manière à être utilisé en liturgie, notamment à l'occasion de cultes solennels (reconnaissance de ministère/ordination, synode, installation d'un conseil presbytéral, etc.). C'est pourquoi il est important de lire le texte à haute voix, en pensant à un tel cadre. Est-ce un texte qui vous parle dans ce contexte cultuel ? Pouvez-vous imaginer que ce texte soit récité dans le cadre d'une liturgie ?

2. Une Déclaration de foi se donne pour tâche de dire en des phrases simples ce qui fait l'essentiel de la foi chrétienne. Qu'est-ce que « l'essentiel » pour vous ? Et la proposition de base qui vous est soumise reflète-t-elle, selon vous, cet « essentiel » ?

3. La proposition de base ne contient pas de citations bibliques, et pourtant le langage utilisé évoque de multiples sources d'inspiration bibliques. Que pensez-vous de ce rapport plutôt implicite aux références bibliques ? Êtes-vous en mesure de repérer certains de ces échos bibliques ? Et vous en manque-t-il d'autres ?

4. Le processus synodal visant à formuler une Déclaration de foi pour l'EPUDF s'associe à la dynamique du 500^e anniversaire de la Réforme (« Thèses 2017 »). Le travail sur les « Thèses 2017 » a fait ressortir quatre grands axes de réflexion : résister, témoigner, lire la Bible, être chrétien dans la société d'aujourd'hui. Retrouvez-vous dans le texte qui vous est proposé des résonances de ces quatre axes ?

5. Un texte symbolique tente d'exprimer la cohérence d'ensemble des convictions qui animent la foi chrétienne (par exemple, dans les anciens symboles, comme le symbole des apôtres, en structurant le texte à l'aide de la Trinité : « je crois en Dieu le Père..., en son Fils Jésus-Christ..., en Dieu le Saint-Esprit... », ou, dans les confessions de la Réformation, en utilisant des concepts clés comme la justification par la foi seule et la sanctification). Quelle cohérence d'ensemble la proposition de base énonce-t-elle ?

6. Le texte proposé vise à exprimer les contenus de la foi dans un langage accessible à chacun et chacune, sans exiger beaucoup de connaissances préalables, pour qu'il puisse être compris aussi par des personnes sans pratique ecclésiale. Ce pari est-il tenu, ou voyez-vous des problèmes de compréhensibilité ?

7. Le texte proposé évite consciemment le vocabulaire classique de la tradition, pour tenter de dire les choses dans un langage nouveau. Il en résulte que toute une série de mots clés du christianisme sont absents : la Trinité, le péché, le pardon, la croix, etc. Selon vous, le texte proposé parvient-il à exprimer ces concepts de manière satisfaisante sans faire usage de ce langage traditionnel ? Pensez-vous à d'autres termes qui auraient pu être utilisés et qui vous paraîtraient peut-être plus pertinents ?

8. Comme le souligne le groupe de travail dans ses « Explications de la proposition de base » (cf. p. 1, alinéa 2), le texte proposé travaille plus avec des verbes qu'avec des substantifs. Observez le rapport entre verbes et substantifs dans la manière de décrire la dynamique de ce que Dieu opère à notre égard. Cette manière de faire vous paraît-elle convaincante, sous l'angle du message qu'un tel texte doit véhiculer ?

9. Le processus qui a conduit à la constitution de l'EPUDF s'est inspiré de la Concorde de Leuenberg de 1973. Dans sa deuxième partie, cette Concorde formule, pour les Églises signataires, « la compréhension commune de l'Évangile » (§§ 6-16). Comparez le texte proposé et ces paragraphes de la Concorde de Leuenberg, à titre de mise à l'épreuve.

10. La tâche d'une Déclaration de foi est de définir un profil, de formuler une identité : avez-vous l'impression que la proposition de base explicite de manière suffisamment claire et adéquate l'identité de l'Église protestante unie de France ?

B) QUELQUES EXEMPLES DE CONCRÉTISATION

Il est bien clair que ces différentes propositions doivent être choisies et modulées en fonction du cadre dans lequel elles seront travaillées. Chaque paroisse ou Église locale pourra donc aborder les questions suggérées en réfléchissant de manière créative à la manière adéquate de les traiter, en imaginant également des animations actives.

Nous nous contentons ici de donner quelques exemples pour stimuler la réflexion.

La proposition 1 pourrait fort bien se réaliser dans le cadre d'un culte : la proposition de base est lue dans la liturgie, et les participants sont invités à se regrouper pendant le culte ou à se retrouver après le culte pour en discuter, en réfléchissant à cette fonction liturgique (et donc « poétique ») de la Déclaration de foi.

La proposition 2 se prêterait probablement mieux à une discussion dans le cadre d'une séance de conseil presbytéral. Après lecture du texte, on pourrait commencer par poser la question « Qu'est-ce que vous aimez dans ce texte ? », pour aborder ensuite les questions formulées dans la proposition de travail, concernant le rapport à « l'essentiel » de la foi chrétienne.

La proposition 3 pourrait trouver place dans un groupe d'animation biblique. Il serait possible ici de faire ensemble ce travail de repérage, en plaçant la proposition de base en regard de textes bibliques auxquels elle semble faire écho ; par exemple, 2 Corinthiens 5, 17-18 : « Aussi, si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature. Le monde ancien est passé, voici qu'une réalité nouvelle est là. Tout vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par le Christ et nous a confié le ministère de la réconciliation », ou 1 Pierre 3, 15 : « Soyez toujours prêts à justifier votre espérance devant ceux qui vous en demandent compte. » On signalera à cet égard que le n°2 de *Ressources* contient deux articles consacrés à la confession de foi respectivement dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament.

La proposition 4 demandera un travail de plus longue haleine, par exemple dans un groupe paroissial de réflexion ou dans un cycle de formation d'adultes. Il serait possible de reprendre certaines des 40 questions du processus « Thèses 2017 », pour tester la teneur du texte proposé sous l'angle de questions concrètes touchant à la vie quotidienne. Mais il serait aussi envisageable de le placer en perspective avec des textes comparables des Réformateurs, par exemple le Petit Catéchisme de Luther ou le Catéchisme de Heidelberg. Le n° 2 de la revue *Ressources* contient plusieurs articles sur le rapport des Églises luthériennes et réformées aux confessions de foi.

De manière parallèle, on pourrait aussi envisager un travail sur les textes symboliques de l'Église ancienne, notamment sous l'angle de la proposition de travail 5, concernant la cohérence d'ensemble des énoncés de la foi (à cet égard, on peut travailler avec l'article d'Anna Van den Kerchove dans le numéro de *Ressources*).

Il en va de même pour la proposition 9 : la confrontation avec la Concorde de Leuenberg constitue un travail d'approfondissement plus exigeant, susceptible d'in-

téresser des personnes soucieuses de bien comprendre les enjeux du rapprochement entre luthériens et réformés, puisque l'enjeu est celui d'une Déclaration de foi appelée à être reconnue par les deux sensibilités, un défi nouveau pour toutes deux.

On envisagera ici aussi un groupe de réflexion, dans lequel on pourrait également confronter le texte proposé à d'autres textes de déclaration contemporains, plus explicitement en prise avec des débats socio-politiques de notre temps, comme la Déclaration de Barmen (1934) ou la Confession de foi d'Accra (2004). On se reportera, sur ce point, à l'article de Jean-François Zorn dans le numéro de *Ressources*.

Nous espérons que ces quelques exemples inspireront des initiatives créatives dans les paroisses et Églises locales. Nous nous réjouissons de découvrir des résultats stimulants du processus de consultation au plan local.

Bon travail, sur un sujet important, qui en vaut la peine.

> Lire le dossier *Vers une nouvelle Déclaration de foi*, *Ressources*, n°2, novembre 2015

